



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

ECE/EX/2008/L.7
14 mars 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS, FRANÇAIS ET
RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ EXÉCUTIF

Vingt-deuxième session,
Genève, 20 mars 2008
Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

**DÉCISIONS SUR LES QUESTIONS RELATIVES
AU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Approbation du programme de travail pour 2008-2012

Note du secrétariat

1. Le Comité des transports intérieurs examine son programme de travail tous les deux ans pour les quatre années suivantes. Lors de sa soixante-dixième session, qui s'est tenue du 19 au 21 février 2008, le Comité a adopté son programme de travail pour 2008-2012 (ECE/TRANS/2008/11).
2. Conformément au Plan de travail pour la réforme de la CEE, ce programme de travail est soumis au Comité exécutif pour approbation.
3. Pour faciliter l'examen de ce programme de travail par le Comité exécutif, ses objectifs sont présentés à l'annexe I du présent document. Le programme modifié des activités du Comité des transport intérieurs en comparaison avec le programme de travail initial pour la période 2006-2010 figure à l'annexe II : les éléments supplémentaires au programme ou ceux remplaçant l'ancien texte sont en caractères gras, tandis que le texte supprimé est biffé.

ANNEXE I

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

1. Afin de mieux faire comprendre la portée des travaux du Comité des transports intérieurs, on présente ci-après les objectifs généraux poursuivis à l'occasion de l'exécution du programme de travail.
2. En poursuivant ces objectifs, le Comité entend:
 - a) promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des règlements, normes et recommandations techniques et opérationnels dans les différents domaines des transports intérieurs de la région de la CEE;
 - b) faciliter les transports internationaux par route, rail et voie navigable, notamment par la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation administratives au passage des frontières;
 - c) encourager l'aménagement coordonné des infrastructures des transports routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que celles du transport combiné;
 - d) appuyer le développement du transport durable en favorisant la réduction de l'impact négatif des transports sur l'environnement et l'utilisation de modes de transport viables du point de vue de l'environnement;
 - e) mettre en œuvre des méthodes et des définitions appropriées pour la collecte, le traitement et l'harmonisation des statistiques des transports à des fins de comparabilité et de cohérence;
 - f) contribuer à l'élaboration, à l'administration et à la révision des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants dans les différents domaines des transports intérieurs;
 - g) suivre la mise en œuvre progressive de ces instruments juridiques internationaux dans les différents pays;
 - h) promouvoir une coopération sous-régionale dans le but de favoriser cette mise en œuvre; et
 - i) conseiller et aider les pays membres de la CEE, en particulier ceux qui doivent faire face à d'importantes transformations économiques, grâce à des ateliers, à des formations et à d'autres moyens appropriés portant sur des questions de transport intéressant particulièrement la mise en place de systèmes et d'infrastructures de transport.

ANNEXE II

NOUVEAUX ELEMENTS OU AMENDEMENTS A DES ELEMENTS EXISTANTSACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Travail à faire, ajouter :

- E. Création d'un Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie pour la période 2008-2009, qui fonctionnera subsidiairement au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) et qui lui fera rapport.**
- H Création d'un Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, qui fonctionnera subsidiairement au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) et qui lui soumettra un rapport en 2009.**

ACTIVITÉ 02.2: TRANSPORT ROUTIER - ACTIVITÉ 02.2.2

Travail à faire, ajouter/modifier pour lire :

- d) Évaluation de l'étude (qui doit être réalisée tous les deux ans) sur la mise en œuvre effective de l'AETR, mise en évidence de certains domaines qui posent des problèmes et élaboration de propositions visant à résoudre ces problèmes dans le prolongement de l'étude.**
- j) Résultats escomptés pour 2008-2009: Lancement d'une étude visant à évaluer la mise en œuvre des différents accords et conventions concernant le transport routier par les Parties contractantes.
Adaptation du contenu de l'annexe 1B du Règlement de l'UE concernant le tachygraphe numérique au contexte de l'appendice 1B à l'annexe de l'AETR et traduction de l'appendice 1B (plus de 250 pages) en russe.**

ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Travail à faire, ajouter/modifier pour lire:

- a) Publication des versions de synthèse des Conventions de Vienne dans les trois autres langues de l'ONU (arabe, chinois, espagnol)**
- b) Examen, mise au point et incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants, les premiers soins prodigués aux victimes d'accidents de la route, la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, l'utilisation de téléphones mobiles par les conducteurs, la sécurité dans les tunnels, les utilisateurs de planches à roulettes, de**

~~patins à roulettes en ligne, etc., les contrôles routiers, les permis de conduire, la conduite sous l'emprise de l'alcool et des drogues, la signalisation routière, la sécurité des motocyclistes et des cyclomotoristes, la communication et les campagnes de sécurité routière, les feux circulation diurne, la conduite de nuit, la vitesse, l'agressivité au volant, la signalisation des stations service vendant du gaz naturel comprimé, etc.~~

Examen, mise au point et incorporation à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les panneaux à message variable et la signalisation des parcours pour cyclistes.

- g) ~~Résultats escomptés d'ici à la fin de la période 2008-2009 : Tenue en 2007 de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies sur le thème des jeunes usagers de la route, y compris les jeunes conducteurs, et organisation d'activités pour cette manifestation. Analyse de l'impact de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies dans la région de la CEE et étude de la possibilité de tenir une deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière, et d'organiser un séminaire dans la région de la CEE.~~

Suivi du projet du Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA) intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière», en particulier par le biais de l'organisation de séminaires en 2008 et/ou 2009.

ACTIVITÉ 02.6: TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE - ACTIVITÉ 02.6.2

Travail à faire, ajouter/modifier pour lire :

- b) iii) **Étude de la possibilité d'élaborer une stratégie politique globale pour la navigation intérieure, qui s'étendrait au-delà de la CE et engloberait aussi des pays comme le Bélarus, la Croatie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République de Moldavie, la Serbie et l'Ukraine;**
- iv) **Étude des questions de financement du développement de la navigation intérieure. Certains aspects de base d'une répartition possible des coûts entre les bénéficiaires, ainsi que les principaux indicateurs économiques pour le développement d'une telle infrastructure pourraient faire l'objet d'un Livre blanc sur le financement des infrastructures de la navigation intérieure.**
- c) ii) ~~Élaboration d'une procédure harmonisée pour l'examen des demandes de reconnaissance des certificats de bateau afin de garantir une approche commune et non discriminatoire de cet examen (2008)]~~
- d) ~~Application et mise à jour des Recommandations sur les prescriptions minimales relatives à la délivrance de certificats de conducteur de bateau de navigation intérieure en vue de leur reconnaissance réciproque dans le trafic international (annexe de la résolution n° 31).~~

- d) **Aide aux Gouvernements pour faciliter la libre circulation des équipages en Europe.**
- f) ii) **En coopération avec la CE et les commissions fluviales, révision régulière des normes environnementales, en tenant compte des progrès technologiques et de la demande constamment croissante de protection de l'environnement.**
- g) ~~Élaboration, en concertation avec les experts juridiques des États membres, et diffusion de questionnaires pertinents sur l'application des instruments juridiques en vigueur de la CEE dans le domaine des transports par voie navigable, analyse des réponses des gouvernements et présentation des recommandations appropriées au Comité.~~
- g) i) **Étude de la question de la mise en pratique, par les gouvernements membres des dispositions de la Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI) et de sa répercussion sur les juridictions nationales;**
- h) **Application et mise à jour, en coopération étroite avec les groupes compétents d'experts internationaux, des résolutions sur les principes communs et de prescriptions techniques communes pour un Service paneuropéen de l'information fluviale.**
- k) **Aide aux gouvernements et aux commissions fluviales pour faciliter le transport des personnes handicapées.**
- l) ~~Définition de principes communs et de prescriptions techniques communes pour un Service paneuropéen de l'information fluviale.~~

ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Travail à faire, ajouter :

Résultats escomptés en 2008:

Examen de l'annexe 10 de la Convention TIR relative à un système de contrôle international informatisé des carnets TIR

Mise au point d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation des contrôles» concernant la facilitation des procédures de passage des frontières par le transport ferroviaire, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.

Étude sur l'élaboration d'une nouvelle convention internationale visant à faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par chemin de fer.

ACTIVITÉ 02.11: TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Travail à faire, [ajouter](#) :

h) Tour d'horizon sur les activités de transport des denrées périssables.

Résultats escomptés d'ici à la fin 2009: Adoption de l'évaluation bisannuelle des travaux du WP.11 pour soumission au Comité des transports intérieurs.
